

*Direction des finances,
ressources et moyens
Cellule de coordination
de projets et des contrats*

Tél. 03 20 66 57 35

DEC 2024/AC/036

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation n°23A024 portant sur la construction d'un ensemble sportif DOJO – RELANCE DES LOTS SANS SUITE ET INFRACTUEUX, divisé en 09 lots,

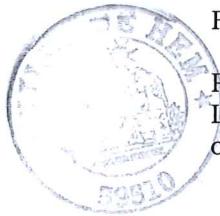
Vu l'analyse des offres qui conduit à attribuer le lot n°3 Bardages à la société ECOLOPO, laquelle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-002 avec la société ECOLOPO sis 26 RUE BERNARD RUYANT - 59110 LA MADELEINE, ayant pour objet des travaux de bardages, pour son offre de base et la PSEO2, pour un montant de 365 703.62 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 21 février 2024



Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.



Pascal NYS

